

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 Février 2020



Le **vingt-sept février deux mil vingt**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Véronique Pierron, Richard Gautier, Joël Nain, Adjoint

Nadine Durand, Martine Chevallier, Jean-Michel Guyot, Dany Moine

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Mathieu Debain (pouvoir à Bernard Riant), Maryline Renaudin, Maurice Poulin,

Absent : Frédéric Magnier

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron, Maire Adjoint

Conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

I-/ Modification de l'ordre du jour

Le Maire sollicite une modification à l'ordre du jour :

- Poste à souder :

Le renouvellement de l'actuel poste à souder est tombé en panne, il est irréparable et nécessite l'inscription de la dépense au budget 2020 à la section investissement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents et des représentés.

- Indemnité des élus (Point X)

II-/ Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

III-/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique Pierron

L'aménagement de l'accueil de loisirs est maintenant terminé.

Conseil d'école du 11 Février 2020 :

- grève du 24 janvier 2020 : accueil et restauration scolaire non assurés. Véronique PIERRON précise que la municipalité est consciente de la gêne occasionnée et rappelle que la grève est un droit.
- les projets réalisés et à venir sont abordés.
- Véronique PIERRON intervient au nom du CACV. Le bureau propose après validation de l'ensemble des membres du CACV, d'organiser un Noël pour les enfants de Vallan scolarisés à Vallan et Gy l'Evêque. Ce Noël pourrait être organisé le jour du marché de Noël des écoles si celui ci est reconduit en décembre 2020.

Une enquête sera menée auprès des parents en ce sens.

Rentrée scolaire 2020-2021 :

- 49 enfants sur Vallan
- 25 à Gy L'Evêque

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le jeudi 6 février 2020 à 18 h 30 à la Mairie en présence de Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Thierry GUENARD, Joël NAIN

Excusée : Véronique PIERRON

La commission a préparé le budget 2020 et a prévu de continuer le fleurissement du village, l'aménagement de la Fontaine des Buissons, les entrées du village, le concours des maisons fleuries et illuminées.

La commission propose de laisser libre l'accès à la Fontaine des Buissons et de mettre un banc dans la parcelle attenante.

La remise en état de l'ancien lavoir sera mise à l'étude, l'engazonnage des allées du nouveau cimetière, de l'éco pâturage également.

Inauguration du panneau signalétique implanté sur la place communale : cette opération a bénéficié du soutien financier du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Yonne à hauteur de 300 euros. Le chèque sera encaissé dans la section investissement du budget communal 2020.

Joël NAIN, lors de ce dernier conseil municipal, a tenu à remercier les membres de la commission environnement et attractivité qui l'ont aidé, accompagné et soutenu tout au long de ces 6 années : Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Thierry GUENARD, Véronique PIERRON, Bernard RIAnt, Richard GAUTIER, sans oublier Jean François CAPOLUNGO et Jean DELOFFRE qui nous ont quitté durant ce mandat.

Commission Travaux

Rapporteur : Jean-Michel GUYOT

Pas de dossier

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIAnt

Bernard RIAnt rappelle le transfert au 1^{er} Janvier 2020 de la compétence assainissement à la Communauté de l'Auxerrois. Conséquences immédiates : plus de budget, plus de recettes mais plus de dépenses. Tous les problèmes rencontrés par les habitants doivent être remontés aux services communautaires.

Commission Animation*Rapporteur : Richard GAUTIER*

ANNEES 40 : La subvention demandée à la Communauté de l'Auxerrois a été perçue pour un montant de 2 420.83 euros

Maison Multi Activités Citoyenne : un mail sera envoyé à toutes les associations pour connaître leurs besoins afin d'établir un planning. Un règlement intérieur sera mis en place.

Chorale WALLKYRIE : pour les 20 ans de la chorale, un concert sera donné le 4 avril en l'église de CHEVANNES plus spacieuse que notre église.

Commission Accessibilité*Rapporteur : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

Néant

Commission Maison Citoyenne*Rapporteur : Véronique PIERRON*

L'expert nommé dans le dossier FOURNEAU/ COMMUNE a demandé un report de date pour produire son rapport : il a été retenu le mois d'octobre 2020.

Commission CCAS*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Néant

Commission Mutuelle Communale*Rapporteur : Maryline RENAUDIN*

Néant

IV-/ Transfert des résultats de la M49

Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de l'Auxerrois, depuis le 1^{er} janvier 2020, le maire propose au conseil municipal de ne pas transférer les résultats de l'exercice 2019 à la communauté de l'Auxerrois mais de les transférer sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2020.

Pour information, ci-dessous les résultats :

- ↗ un excédent de fonctionnement de **1 114.94 €**
- ↗ un excédent d'investissement de **49 494.12 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des présents et représentés.

V-/ Dissolution de la M49

Les comptes d'assainissement (M49) seront clos au 31 décembre 2019.

VI-/ Personnel

Fermeture du poste d'attaché territorial :

L'agent titulaire de ce poste est parti en retraite à compter du 1^{er} Janvier 2020.
Le travail et les besoins ayant évolué, le Maire souhaite fermer ce poste dans un but de réorganisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décident :

- de fermer le poste d'attaché territorial.

VII-/ Loyer du Logement F4

Actuellement 576.04 + 50 € de charges
Baisse du loyer à 480 €, plus les charges d'un montant de 50 € à partir d'Avril 2020

VIII-/ Permanences du bureau de vote

15 Mars 2020

Horaire	Président	1 ^{er} assesseur	2 ^{ème} assesseur
8h - 10h30	Véronique PIERRON	Nadine DURAND	Christophe DELINGETTE
10h30 - 13h	Martine CHEVALLIER	Jean-Michel GUYOT	François BEAULIEU
13h - 15h30	Joël NAIN	Thierry GUENARD	Marion VASSEUR
15h30 - 18h	Bernard Riant	Jérôme BRIHAYE	Alexia POULLET

22 Mars 2020

Horaire	Président	1 ^{er} assesseur	2 ^{ème} assesseur
8h - 10h30	Richard GAUTIER	Frédéric MAGNIER	Véronique PIERRON
10h30 - 13h	Martine CHEVALLIER	Jean-Michel GUYOT	Thierry GUENARD
13h - 15h30	Joël NAIN	François BEAULIEU	Virginie LECLERQ
15h30 - 18h	Bernard Riant	Philippe DEVIN	Dany MOINE

IX-/ Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a demandé le retrait de la délibération D2018-12-81, suite à une erreur de calcul.

M. le Maire rappelle le fondement de l'article L.1612-1 du CGCT qui permet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement, sous certaines conditions.

Article L1612-1 du CGCT

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L.1612-1 pour les communes, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant,

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans les reports), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Pour la commune

Chapitre	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total	Montant anticipé 25 %
20	2 000,00		2 000,00	219 515,04
204	66 512,00		66 512,00	
21	278 724,17		278 724,17	
23	530 824,00		530 824,00	
			878 060,17	

L'autorisation de crédits sera répartie de la manière suivante :

chapitre 21	875,00
chapitre 23	0,00
	875,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés.

- Donne son accord pour les autorisations de crédits ci-dessus indiquées pour les budgets de la commune

X-/ Indemnité des élus

La loi 2019-1641 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, instaure la revalorisation des indemnités de fonction des élus des communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants.

L'indemnité du maire est de droit. Celle des adjoints est soumise à débat du conseil municipal.

Le Maire propose les taux de l'IB 1027 suivants pour le calcul des indemnités :

Le Maire	Bernard Riant	40.3 %
Le 1 ^{er} adjoint	Véronique PIERRON	10.7 %
Le 2 ^{ème} adjoint	Richard GAUTIER	10.7%
Le 3 ^{ème} adjoint	Joël NAIN	10.7%

Accord à l'unanimité des présents et représentés, pour la revalorisation des indemnités des élus à compter du 1^{er} février 2020.

XI-/ Décision du Maire

Néant

XII-/ Communications

Néant

La séance est levée à 22 heures

Fait et délibéré, le vingt-sept février deux mil vingt

Le Maire,
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Frédéric MAGNIER
Absent

Maurice POULIN
Absent excusé

Thierry GUÉNARD
Absent excusé

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN
Absente excusée

Dany MOINE